



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 07/12/2022

N/Réf. : **IXL40027_700_PU**
Gest: **MB/FM**
Réf. NOVA : **09/PFD/1856102**
Corr: **Fanny Moschos**
Lindsay Lejeune

IXELLES. Place du Châtelain
(= Une partie de la place est en ZP de la Maison personnelle et atelier du sculpteur Alfred Crick classée Monument)
PERMIS D'URBANISME: : Réaménager de façade en façade la place du Chatelain
Demande de BUP – DU du : 07/09/2022

Avis de la CRMS

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 07/11/2022, nous vous communiquons *les remarques* émises par notre Assemblée en sa séance du 30/11/2022.

La Place du Châtelain est partiellement comprise dans la zone de protection de la maison personnelle d'Antoine Pompe et de la maison et atelier du sculpteur Alfred Crick. Vingt-deux maisons bordant la place sont inscrites à l'inventaire du patrimoine architectural. L'entièreté de la Place est reprise en ZICHEE au PRAS.



Situation Brugis



Photo aérienne. © Google Earth 2022



Carte postale de la place en 1914. Centre de documentation Urban.brussels



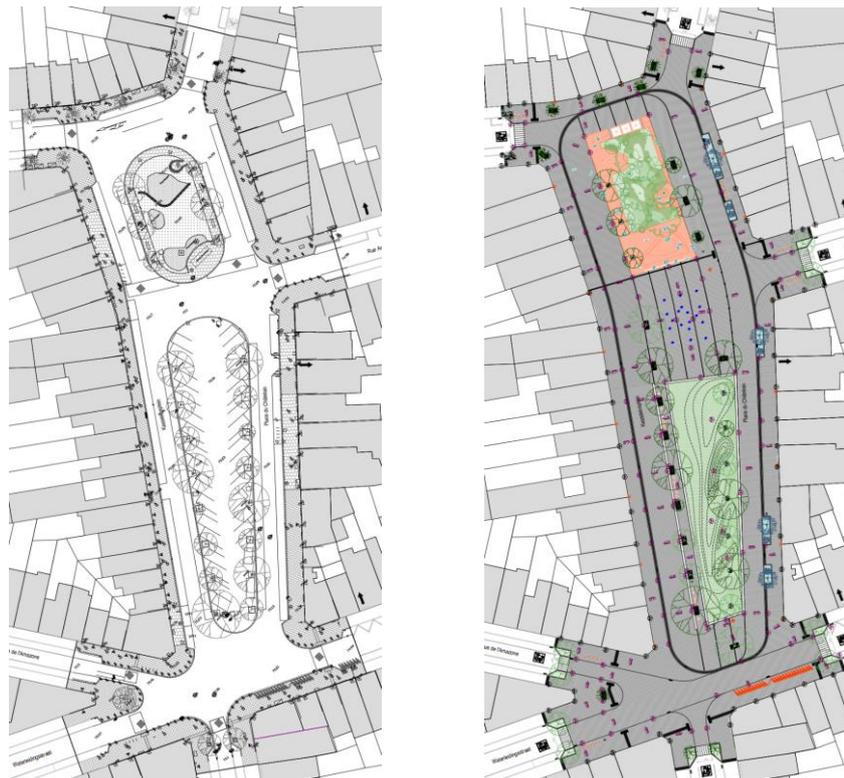
Vue de la place depuis la rue de l'Aqueduc. © Google Street View

Le premier projet de place voit le jour en 1879 et prévoit une petite place carrée en adaptant l'alignement de la rue Simonis qui y débouche. En 1899, dans le cadre de l'aménagement du quartier Ten Bosch, un second arrêté royal prévoit l'extension de la place vers la rue de l'Aqueduc. L'ensemble de la place présente des façades néoclassiques ou inspirées de ce style. Les plus anciennes d'entre elles sont bâties vers 1880. Le reste est édifié aux alentours de 1895.

Dans les années '40, la place se voit dotée de deux alignements d'arbres (tilleuls). Aujourd'hui, la place est arborée d'une vingtaine d'arbres (dont 7 tilleuls seraient de la plantation d'origine) ainsi que d'un petit parterre. Fortement minéralisée, la place est utilisée majoritairement comme espace de stationnement.

Analyse de la demande

La demande vise le réaménagement, de l'entièreté de la Place du Châtelain et d'un tronçon de la rue de l'Aqueduc. Le nouvel aménagement sera de plain-pied, en pavé porphyre scié avec un filet d'eau en pavés et bordure en pierre bleue ceinturant la place. Le nouvel aménagement sera scindé en trois zones : une zone herbacée au sud, une zone centrale au centre pourvue de fontaines d'eau et une zone pourvue d'un deck en bois autour de plantations de plantes vivaces au nord. Le projet révisé aussi la circulation automobile de la place qui se voit réduite, afin de rendre la place majoritairement piétonne.



A gauche situation existante. A droite : situation projetée. Images extraites du dossier de demande.

Avis

La CRMS se réjouit de l'attention portée à cet espace public ixellois, de la volonté de le revaloriser et l'apaiser, d'y favoriser la rencontre ainsi qu'une mobilité douce. La suppression des places de stationnement et la végétalisation de ce lieu fortement minéralisé sont appréciées. Cependant, la CRMS juge que l'aménagement proposé correspond à une opération de transformation profonde, misant trop peu sur la (re)connaissance préalable et la prise en considération des qualités de l'espace, des éléments composants et de l'histoire de la place. Avant toute intervention dans un paysage urbain historique (et

c'est ici le cas), il est nécessaire d'étudier et de fonder le projet sur les qualités fonctionnelles, esthétiques, sociales, durables et patrimoniales dudit paysage urbain historique. Dans le cas présent, les caractéristiques historiques, et notamment le profil, la forme urbaine de la place et la végétalisation existante (les arbres étant ici un éléments naturels d'ordre majeur), n'ont pas été suffisamment considérées dans le projet.

L'espace néoclassique de la place est ainsi morcelé en trois sous-espaces distincts (zone herbacée, zone fontaine, zone 'deck'), ce qui entraîne, avec la grande boucle du filet d'eau et la suppression des trottoirs, la perte de la composition de la forme urbaine originelle de la place et du rapport étroit qu'elle entretient avec l'environnement bâti de qualité qui la borde. La conservation des alignements d'arbres existants, de qualité, aurait aussi dû être un paramètre pour fonder le projet. Ceux-ci déterminent et structurent la place et constituent une ressource existante de biodiversité. La préservation maximale des arbres déjà existants est donc essentielle, et l'abattage des arbres en bon état sanitaire devrait être évitée.

Selon l'étude sanitaire, la rénovation des impétrants entrainera la perte de beaucoup d'arbres en place. Elle propose comme solution '*de vérifier la possibilité de condamner et/ou déplacer certains de ces réseaux pour libérer les arbres, ou encore de vérifier la compatibilité du maintien des réseaux avec la conservation des arbres*¹'. La CRMS enjoint toute démarche qui consiste à préserver les arbres sur place, dans de bonnes conditions, et donc en leur offrant un certain volume de sol et d'espace ainsi qu'en protégeant leur système racinaire.

Pour de plus amples détails sur la mise en valeur des paysages urbains historiques, et les recommandations de la CRMS sur la méthodologie d'approche, cette dernière renvoie à sa fiche patrimoniale 'espaces publics' désormais disponible sur son site internet : <https://crms.brussels/sites/default/files/2022-12/CRMS%20-%20Patrimoine%2C%20voirie%20et%20paysage%20urbain.pdf>



A gauche : schéma du réseau d'assainissement « Vivaqua ». Extrait de l'étude sur l'état sanitaire des arbres jointe au dossier, p.26
A droite : photo d'un des tilleuls, de la plantation d'origine. Photo extraite de l'étude sanitaire.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Autenne'.

A. AUTENNE
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Frisque'.

C. FRISQUE
Président

c.c. à : fmoschos@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
avis.advis@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels

¹ COMÈS Gaetan SCS, '*Expertise sanitaire et avis sur la préservation des arbres de la Place du Châtelain*'. Annexe 5 jointe au dossier de demande, p.27